



FO Justice face aux enjeux du SNRP

Prime au secret, effectifs, filiarisation

COMMUNIQUÉ :

FO Justice – le 21 Mai 2025

Le 19 mai, **FO Justice** a été reçu par la direction du Service National du Renseignement Pénitentiaire (SNRP), représentée par Madame Camille Hennetier, Madame Fabienne Daviet et Madame Alexandra Legros.

1. Prime au secret : une revendication prioritaire

La question de la prime au secret a été au cœur des échanges. Annoncée en 2023 par l'ancien DAP, M. Ridet, lors d'un séminaire des DLRP au Millénaire, cette prime avait été inscrite au budget 2024 à hauteur de 250 € brut mensuel par agent.

Cependant, la Fonction publique a rejeté cette proposition pour plusieurs motifs :

- Le montant était jugé trop proche de celui alloué aux services du premier cercle de renseignement ;
- Des effets collatéraux étaient redoutés sur les autres services de renseignement ;
- L'absence de modulation selon les missions et les niveaux d'exposition posait problème.

Une nouvelle proposition, ajustée selon les recommandations de la DGAFP, a donc été soumise :

- **200 € brut par mois** pour les DLRP ;
- **180 € brut par mois** pour les autres personnels du SNRP.

Un retour de la Fonction publique est attendu d'ici le 31 mai. **FO Justice** reste mobilisé et informera les agents des suites données à ce dossier.

En outre, la Cour des comptes a préconisé auprès de la Coordination Nationale du Renseignement et de la Lutte contre le Terrorisme (CNRLT) qu'une prime soit créée pour l'ensemble des services de renseignements.



2. Effectifs : des progrès, mais des carences à combler

Le schéma d'emploi pour 2024 a été rempli. Pour l'année 2025, 26 équivalents temps plein supplémentaires ont été obtenus, notamment pour renforcer la lutte contre la criminalité organisée.

► Ces créations de postes concernent, entre autres, les établissements suivants : Vendin-le-Vieil (2 postes d'ALRP), Condé-sur-Sarthe, ou encore Longuenesse (1 poste de DLRP).

FO Justice a néanmoins alerté sur un problème de calendrier lié à la campagne de mobilité : certains agents ont été mutés sans avoir eu connaissance des postes à pourvoir au SNRP. Conséquence : ils ne pourront pas candidater, bien que qualifiés, car déjà engagés dans une autre mutation. Ce dysfonctionnement pénalise le service et prive le SNRP de personnels formés.

FO Justice sera en soutien de ces agents et interviendra auprès de la SDRH de la DAP si nécessaire.

Par ailleurs, de nombreux établissements restent sans DLRP, notamment dans les DISP de Bordeaux et Dijon.

3. Filière renseignement : entre avancées et blocages

La filiarisation des agents issus du CEA se poursuit favorablement grâce à la mise en place de la filière expertise de notre réforme historique. Cela permet aux surveillants d'évoluer jusqu'au grade de major au sein du SNRP.

Toutefois, en cas de promotion au grade de Capitaine, ces agents ne bénéficient d'aucune priorité pour intégrer un poste au SNRP. En l'état, ce service ne fait pas partie de la filière des spécialistes. Seules des règles de gestion particulières pourraient offrir une dérogation à cette limite.

4. L'avenir du SNRP dans la future Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire

Enfin, **FO Justice** a évoqué la future création de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire (DGAP). L'évolution du SNRP dans cette nouvelle structure soulève des interrogations, notamment quant à sa Prime au secret, effectifs, filiarisation direction, qui pourrait passer d'un chef de service à un véritable Directeur d'Administration Centrale.

FO Justice, toujours aux côtés des agents du SNRP !

